

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1983.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 33 894 380,88

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Articles : | DE P E N S E S | Pour mémoire budgets précédents | Propositions |
|------------|--|---------------------------------|----------------------|
| 601 | Alimentation | 14 208 758,99 | 13 615 380,88 |
| 602 | Habillement | 120 000,00 | 50 000,00 |
| 604 | Combustibles | 600 000,00 | 600 000,00 |
| 605 | Produits d'entretien | 165 000,00 | 160 000,00 |
| 609 | Fournitures diverses | 45 000,00 | 40 000,00 |
| 611 | Rémunération du personnel temporaire (Cantinières) | 8 806 000,00 | 10 015 000,00 |
| 615 | Rémunérations diverses (Surveillantes) | 3 131 451,00 | 3 716 000,00 |
| 618 | Charges Sociales | 4 775 000,00 | 4 985 000,00 |
| 618-9 | Cotisations au C.F.P.C. | 59 400,00 | 128 000,00 |
| 657 | Subvention au C.A.S.P.E.C. | 156 000,00 | 188 000,00 |
| 623 | Impôts et taxes | | |
| 631 | Réparation, entretien | 37 000,00 | 40 000,00 |
| 633 | Petit matériel | 125 000,00 | 100 000,00 |
| 662 | Insertions, fourniture de carnets de bons | 18 000,00 | 45 000,00 |
| 828 | Titres admis en non valeur et annulés | 605 745,00 | 200 000,00 |
| 874 | Charges exceptionnelles | 12 000,00 | 12 000,00 |
| | T O T A L | 32 864 354,99 | 33 894 380,88 |
| | R E C E T T E S | | |
| 700 | Vente de produits (eaux grasses) | 54 000,00 | 54 000,00 |
| 704 | Portions payantes | 1 200 000,00 | 4 100 000,00 |
| 704BIS | Reversements C.E.S. et F.P.P. | 300 000,00 | 400 000,00 |
| 7360 | Subvention Communale | 12 050 000,00 | 11 015 000,00 |
| 7371 | Participation du FASO (Personnel) | 4 898 077,01 | 5 079 150,70 |
| 7372 | Participation du FASO (fonctionnement) | 11 241 377,88 | 11 746 230,18 |
| 799 | Recettes exceptionnelles (Trois Bassins - Garderies) | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 |
| 820 | Résultat ordinaire reporté | 1 620 900,10 | |
| | T O T A L | 32 864 354,99 | 33 894 380,88 |

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je mets aux voix le rapport ci-dessus ./.

M. HOARAU lit l'avis des Commissions :

" Les Commissions constatent que la part relative du F.A.S.O. dans le financement des cantines diminue d'année en année, entraînant une augmentation corrélative de la participation communale qui passe de 29,33 % en 1980 à 57,82 % en 1982, par rapport au F.A.S.O.

La demande de financement complémentaire pour 1983 présentée à la Commune par le Service des Cantines s'élevait à 14,05 millions de Francs, ce qui aurait représenté plus de 60 % de l'aide attendue du F.A.S.O. en 1983, et une augmentation de 25 % sur 1982.

Les Commissions ont estimé qu'il n'était plus possible que le budget communal supporte seul ce désengagement progressif de l'Etat. Chaque poste de dépenses et de recettes a fait l'objet d'une étude attentive, et c'est, contraintes et forcées, que les Commissions proposent que l'aide de la Commune soit réservée en priorité aux familles défavorisées.

Les autres rationnaires acquitteraient une somme de 4 F par repas, équivalente de la part communale.

Par ailleurs, les familles ne subissant pas le prélèvement F.A.S.O. sur leurs allocations familiales paieront le repas à son coût réel, soit 10 F.

Les Commissions regrettent que le principe de la gratuité des cantines soit ainsi remis en cause, et que la municipalité apparaisse aux yeux du public comme responsable d'une situation qui, en réalité, lui échappe. Elles ne peuvent que souhaiter que la contribution du F.A.S.O. soit revalorisée conformément aux critères de la plus élémentaire justice.

Sur le plan interne, les Commissions recommandent que soit observée la plus grande rigueur de gestion, et notamment que soit poursuivi l'effort -difficile- d'une meilleure adéquation des effectifs du personnel aux besoins. "

LE MAIRE - Sur ce problème des Cantines Scolaires, la gravité des propos émis par les Commissions est la conséquence directe du blocage du FASO à 109 millions depuis 1981 sous le régime précédent et maintenu actuellement.

Bien que des dotations complémentaires soient versées chaque année (1981 : 20 millions et 1982 : 15 millions), le fond du problème réside dans le fait que le FASO est une partie de la parité globale qui constitue la somme totale des allocations familiales destinées aux enfants de la Réunion. Il en résulte que la partie retenue pour le FASO ne nous est pas reversée intégralement, et ce, malgré nos différentes interventions dans ce domaine.

Au Conseil Général, j'ai pu faire effectuer une étude qui démontre clairement que, chaque année, nous avons un manque à gagner estimé entre 300 et 400 millions.

Sur le principe, évidemment, nous sommes opposés à ce que les familles allocataires aient à payer deux fois le service des cantines scolaires, car c'est à l'Etat d'assumer ce rôle, mais dans la pratique, nous devons demander à ceux qui ont des revenus importants (plus de 10 000,00 F) une participation de 4,00 F et pour les non-allocataires une participation de 10,00 F.

Il s'agit là d'une solution intermédiaire en attendant que l'Etat assure pleinement ses obligations dans ce sens.

Il ne nous est pas possible, en l'état actuel des choses, de maintenir le principe de la gratuité des cantines tant que l'Etat ne contribuera pas d'une manière plus conséquente et juste.

M. HOARAU - La participation du FASO a progressé de 12 % par rapport à l'année dernière. Il en sera peut-être de même l'an prochain. Nous estimons donc que la participation supplémentaire demandée aux familles pourrait nous rapporter 4 100 000,00 F environ dans la mesure où les sommes attendues seraient recouvrées. Dans le cas contraire, il est à craindre une mise en difficulté du budget des cantines dans un avenir proche.

LE MAIRE - Je précise que les budgets primitifs sont des budgets prévisionnels qui sont complétés ou modifiés dans les budgets supplémentaires.

M. CADET Herfort - Les allocations familiales ont augmenté de 50% depuis l'année dernière, je ne comprends donc pas pourquoi le FASO n'a augmenté que de 12 % ?

LE MAIRE - Il n'y a pas de liaison entre les deux malheureusement. Le FASO est bloqué : il ne faut pas confondre le FASO et la part du FASO qui revient aux cantines. Il s'agit là de deux choses différentes.

Le FASO REUNION est bloqué à 109 millions + une dotation de 15 millions de F cette année. A l'intérieur de ce FASO est distraite une somme revenant aux cantines, et c'est cette participation qui aurait augmenté de 14 %. Nous n'avons encore rien perçu pour le moment et, prudents, nous avons fait notre calcul sur la base de 12 % : Le FASO proprement dit a diminué de 5 millions par rapport à l'année dernière et de 10 millions compte tenu de l'érosion monétaire. C'est pourquoi, nous insistons pour que l'Etat paie ce qu'il nous doit, car l'augmentation des allocations familiales a contribué à creuser l'écart sur notre manque à gagner ; le FASO restant bloqué.

*

MIS AUX VOIX, LE BUDGET PRIMITIF DES CANTINES
EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 30 Dec 1982